LES COMMISSARIATS AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

SELON L'INSTALLATION OU LE SERVICES VISÉ PAR LA PLAINTE

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec

Le réseau de la santé et des services sociaux se divise en trois établissements.

Votre plainte sera adressée au comissariat de l'**établissement** duquel relève l'installation ou le services visée par la plainte.

CIUSSS de la Capitale-Nationale

- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDI)
- Centre de réadaptation en dépendance de Québec (CRDQ)
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Centres hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Centre jeunesse de Québec, institut universitaire
- Hôpital Jeffery Hale - Saint Brigid's
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
- Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) (anciennement Centre hospitalier Robert Giffard)
- Organismes communautaires offrant des soins de santé ou des services sociaux
- Services ambulanciers
- Résidences privées pour personnes âgées certifiées (RPA)
- Résidences privées d'hébergement en toxicomanie ou en jeux pathologiques.
- Plusieurs services aux personnes aînées et en santé mentale du CHU de Québec*

CHU de Québec Université Laval

Le Centre hospitalier universitaire de Québec

- Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL)
- Hôpital de l'enfant-Jésus
- Hôpital du Saint-Sacrement
- Hôpital Saint-François d'Assise
- Hôtel-Dieu de Québec

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC

IUCPQ

(anciennement Hôpital Laval)

Le commissariat aux plaintes et à la qualité des services d'un établissement est composé

D'un ou d'une commissaire et de commissaires adjoint(e)s

D'un ou d'une médecin examinateur(trice)

C'est eux qui traitent votre plainte au premier palier

Le comité de révision, au deuxème palier, fait aussi partie du commissariat

* En cas de doute, votre conseillère ou conseiller peut valider pour vous.